

Reçu le 20 MAI 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 29 avril 2019

Convocation adressée le 23 avril 2019  
Compte rendu affiché le 7 mai 2019  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois d'avril, à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 23 avril 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents :** MM. GRABER, LAFOND, RUDIGOZ, Mmes PICOT, SANGOUARD  
**Excusés :** MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, Mmes GAILLIOUT, IEHL, REYNAUD  
**Absente :** Mme DE LAVERNEE  
**Procuration :** M. CORAZZOL à M. GRABER  
M. MALESKI à M. GRABER  
M. CHABRIER à Mme PICOT  
Mme GAILLIOUT à Mme SANGOUARD

**Secrétaire :** Mme SANGOUARD

**N°2019-16 : Adhésion à l'association EAS – Association européenne pour la musique à l'école**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc GRABER

L'Association européenne pour la musique à l'école - AES a été créée en Allemagne en 1990 d'abord sous la forme d'un forum informel. En 1996, elle s'est dotée de statuts associatifs déposés en Belgique et d'une charte.

L'AES a pour objectif

- de constituer un réseau professionnel avec toutes les personnes concernées par l'éducation musicale pour partager et échanger des connaissances et des expériences dans ce domaine
- de promouvoir l'éducation musicale en Europe et défendre l'importance de la musique à tous les niveaux de l'éducation.

Elle regroupe aujourd'hui 29 pays dont la France, chacun représenté par un coordinateur national.

Elle organise chaque année plusieurs événements et diffuse des publications.

Le prochain congrès aura lieu à Malmö en Suède du 15 au 18 mai.

Le conservatoire a soumis une contribution de Martin Galmiche, coordinateur du dispositif AÏCO, qui a été retenue *The AÏCO system : a new cooperation between a conservatory and a primary school.*

Pour pouvoir participer, il faut toutefois être membre de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle pour les institutions s'élève à 100 €.

L'objet de cette association est tout à fait conforme à la mission d'éducation artistique du conservatoire. Par ailleurs, la participation à un tel réseau professionnel présente un grand intérêt pour nos enseignants, notamment pour les musiciens intervenants.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **décide** l'adhésion du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon à l'association EAS (European Association for Music in Schools) ;
- ✓ **désigne** la directrice du développement culturel du conservatoire pour représenter le syndicat mixte au sein de l'association ;
- ✓ **autorise** le président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à son renouvellement ;
- ✓ **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget de l'exercice au compte 6281.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER